



FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

COMITE DIRECTEUR N° 09 du 7 décembre 2018

Statut du compte rendu : Projet pour avis Validé pour diffusion Approuvé définitivement

	Présent	Absent	Excusé	Représenté par / Pouvoir à
Yvan Buonomo, Président	x			
Thierry Alignan	x			
Slimane Amghar-Ayrix		x	x	
Hyacinthe Barral		x	x	Valérie Sanchez
Vincent Burtin		x		
Eric Deleens		x	x	
Fanny Edouard		x	x	Célestin Elices
Marine Entakli		x	x	Yvan Buonomo
Pascal Fabre		x	x	
Christophe Garnier	x			
Pricillia Lannoy		x		
Françoise Le Tan, Secrétaire adjointe		x	x	
Marie-Ange Notarnicola		x	x	
Christian Pille, Trésorier adjoint	x			
Corine Pons, Secrétaire Général	x			
Paul Rousse, Médecin		x	x	
Valérie Sanchez, Trésorière	x			
Nicolas Terme, Vice- président	x			
Philippe Gouneaud (Ligue PACA)		x	x	Christian Pille
Denis Arrazat (Ligue Occitanie) Gautier Vidal (Suppléant)		x	x	Nicolas Terme
Philippe Lecompte (Ligue Nord) Vice- président		x	x	
Georges Maugein (CD19)		x		
Stéphane Smolen (CD59)		x		
Vincent Marchand, (CD60)		x	x	
Célestin Elices (représentant des arbitres) Guillaume Foppolo (Suppléant)	x			
Marion Cazzani (représentante des joueuses) Nadège Charles (suppléante)		x	x	Yvan Buonomo
Frédéric Gounel (représentant des Pdts de club) Laurent Amet (Suppléant)	x			
Vacant (représentant de joueurs)	-	-	-	-
	9	18	14	6

.....

15 membres sont présents ou représentés / 27 en exercice.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00

.....

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du CR du Comité Directeur n°8
2. Présentation du budget 2018-2019
3. Validation du palmarès des Nationales 2018
4. Questions diverses
 - Evolution règlements - Règlement disciplinaire
 - Réclamation Forfait Lavérune
 - Etat d'avancement du diagnostic DLA
 - Organisation du 2^{ème} Championnat d'Europe indoor des jeunes

Avant de débiter l'ordre du jour du Comité Directeur, le Président informe qu'il a été contraint d'annuler au dernier moment l'Assemblée Générale du 8 décembre en raison d'une décision préfectorale qui a décidé d'annuler un certain nombre de manifestations et événements afin d'éviter tout désordre en lien avec la journée de mobilisation des « gilets jaunes ». Il précise qu'une nouvelle date sera proposée dans les meilleurs délais (vraisemblablement en janvier) en fonction de la disponibilité de la salle.

Il est également évoqué diverses contestations ou réclamations concernant la convocation à cette assemblée générale (courriers non reçus, reçus tardivement, mauvaise date prise en compte...). Virginie Jenté confirme que les convocations ont été adressées par courrier le 16 novembre 2018, soit dans des délais conformes aux dispositions règlementaires, et qu'une communication via les supports numériques a été faite vers les clubs. Il est vrai qu'une première date avait été annoncée en janvier, puis annulée compte tenu de l'indisponibilité de la comptable. Pour répondre à cette problématique de convocation et de disponibilité des membres et représentants des clubs à l'Assemblée Générale, il est proposé de fixer la date de l'AG à date fixe chaque année, le 1^{er} samedi de décembre par exemple. De ce fait, l'ensemble des membres ou représentants de clubs pourront prendre toutes les dispositions nécessaires pour se rendre disponible connaissant la date bien à l'avance.

Afin d'améliorer le fonctionnement interne, il est également proposé de mettre en place un agenda collaboratif permettant à chacun d'inscrire et de consulter l'ensemble des réunions, rdv ou autres événements importants.

Concernant l'adressage des convocations, il est mis en évidence le fait que le mail ne peut être considéré comme fournissant toutes les garanties de bonne réception. C'est certes un moyen rapide et gratuit d'adresser des correspondances, mais qui ne donne aucune garantie de réception dans les délais. La solution d'adressage par courrier en recommandé est écarté au vu des coûts prohibitifs. Il est proposé d'étudier la solution lettre suivie qui permet d'avoir une traçabilité des courriers pour les réunions importantes comme l'Assemblée Générale.

Le Comité Directeur, après en avoir débattu,

- *Valide le choix de convoquer les prochaines Assemblées Générales le 1^{er} samedi de décembre ;*
- *Valide la mise en place d'un agenda collaboratif interne au fonctionnement de la fédération ;*
- *Valide le principe d'utilisation des lettres suivies pour l'expédition de courriers nécessitant une traçabilité.*

1. Approbation du CR du Comité Directeur n°8

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu du Comité Directeur n°8 du 23 septembre 2018 est approuvé définitivement à l'unanimité.

2. Présentation du budget 2018-2019

Valérie Sanchez et Christian Pille présentent les éléments budgétaires (voir synthèse en annexe).

Concernant le bilan de l'exercice 2017/18. Ils précisent que la fédération clôt l'exercice (fédération et fabrique consolidé) avec un déficit de 1700 € ce qui constitue un résultat plutôt encourageant compte tenu du redressement reçu en cours d'année de la mutuelle des sportifs (17000 €) et qui n'était pas prévu.

Le budget prévisionnel prévoyait des recettes globales pour un montant de 189 810 €. Le résultat de l'exercice s'établit à 191 686 €, soit avec un plus de 1 876 €. Dans le détail, le compte « Affiliation et participations » présente un solde positif de + 7 330 € (en lien notamment avec l'augmentation des cotisations). Le compte « subvention » est conforme aux prévisions. A noter que des sponsors privés ont pu être trouvés grâce aux efforts de certains membres du comité directeur et que la subvention du ministère de 5 000 € a été finalement encaissée. Le compte « recettes diverses » est créditeur de près de 3000 € alors que les « ventes de la fabrique » sont inférieures de près de 8 000 € par rapport au prévisionnel. Il existe donc une grosse marge de progression sur la vente de tambourins et matériels.

Du côté des dépenses, le réalisé s'établit, toujours de façon consolidé (fédération + Fabrique) à 193 386 € pour un prévisionnel de 189 780 € soit un montant de dépenses réalisées supplémentaires de 3 606 €. Les « frais de structure » sont supérieurs au prévisionnel de près de 10 000 € (lié pour l'essentiel au redressement de la mutuelle des sportifs). Le poste « Haut niveau et compétition » est quant à lui en équilibre positif de 3 300 € en raison notamment aux économies réalisées sur l'organisation des France – Italie Jeunes. Le poste « salaires et charges » est conforme aux prévisions alors que les « achats » de matières premières pour la fabrique sont en augmentation de 4 000 € par rapport au prévisionnel (achat de matériel en stock juste avant la clôture de l'exercice).

Ainsi, la Fédération clôture l'exercice 2017/2018 certes en négatif, mais dans une situation bien moins délicate que ce qu'elle était craint suite au redressement de 17 000 € de mutuelle des sportifs.

Le Comité Directeur, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité le bilan financier 2017/2018.

Le budget prévisionnel, travaillé avec la comptable, prévoit un résultat bénéficiaire de + 1 784 €. Ce prévisionnel prévoit la prudence avec un total produit de 182 610 € (contre un réalisé de 191 686 € en 2018). Cette prudence se traduit notamment en recette avec 4 000€ de « subvention » de moins que le réalisé 2018 ainsi que 6 000 € de moins en recettes diverses (recettes souvent exceptionnelles). Il est espéré par contre une hausse des « ventes de matériels » issus de la fabrique de 4 000 €. Les « affiliations et participation » prévoient une stabilité des recettes.

En dépenses, le prévisionnel global s'établit à 180 826 € soit 12 500 € de dépenses de moins que le réalisé 2018. Il y a notamment 10 000 € de moins de « frais de structures » (assurance et déplacements). Les autres dépenses ont été prévues dans la stabilité à quelques détails près (1000 € de dépenses en moins sur les postes « achats de matières » de la fabrique et « haut niveau et compétition »).

Le Comité Directeur, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité le projet de budget 2018/2019.

3. Validation du palmarès des Nationales 2018

Le Comité Directeur du 23 septembre 2018 n'avait pu valider le palmarès du championnat de Nationale 1 Masculine en raison de la convocation de la commission de discipline le 20 octobre 2018 pour traiter d'incidents survenus au cours d'une rencontre comptant pour le championnat de France de Nationale 1.

Compte tenu des décisions prises par la commission de discipline (notamment pas de remise en cause du résultat du match opposant Vendémian à Cazouls d'Hérault), il convient dès lors de valider le palmarès de Nationale 1.

Le Comité Directeur décrète que :

- ***Vendémian est Champion de France de Nationale 1 et jouera la coupe d'Europe en extérieur.***

Il est rappelé l'ensemble du palmarès en extérieur acté lors du comité Directeur du 23 septembre 2018 :

Nationale 1

- Cazouls d'Hérault jouera la coupe d'Europe 2019

- Notre Dame de Londres et Poussan sont relégués en Nationale 2
- Notre Dame de Londres accède à la Nationale 1.

Nationale 1 Féminine

- Notre Dame de Londres est Champion de France de Nationale 1 Féminine
- Vendémian et Notre Dame de Londres joueront la coupe d'Europe 2019
- Florensac et Lavérune accèdent à la Nationale 1 Féminine

Nationale 2

- Cournonterral est Champion de France de Nationale 2
- Viols le Fort et Poussan sont relégués en Ligue
- Aniane et Pignan (sous réserve de la validation des résultats par la Ligue Occitanie) accèdent à la Nationale 2.
- Viols le Fort est repêché en Nationale 2

Il est également évoqué quelques échos qui tendrait à penser que certains clubs, ayant soit acquis le maintien ou gagné l'accession en série Nationale refuseraient d'occuper leur place au sein de ces séries Nationales. Il est rappelé le règlement en la matière (Art 30 du règlement intérieur) qui prévoit qu'un club qui gagne sportivement sa place en Nationale ne peut refuser la montée.

Le Comité Directeur, après en avoir débattu :

- ***Confirme l'application de cette règle en toute circonstance***
- ***Déclare qu'un club qui refusera de jouer en série Nationale, alors qu'il a gagné sportivement sa place dans la série (montée ou maintien), verra son équipe déclarée forfait (suppression sans possibilité d'engagement en série inférieure)***

4. Questions diverses

➤ Evolution règlements - Règlement disciplinaire

Thierry Alignan précise qu'il envisage de réunir dans les prochaines semaines la commission règlement ainsi que toutes les bonnes volontés (joueurs, dirigeants, arbitres...) afin de travailler sur l'actualisation de certaines règles du jeu qui ne sont aujourd'hui pas appliquées (carré technique, brassard distinctif pour le directeur technique, son positionnement sur le terrain...). L'objectif de cette réunion serait de définir ensemble les orientations à donner afin de confirmer les points de règlements qui ne sont aujourd'hui pas appliqués (et les sanctionner en cas de non-respect) ou modifier les points de règlements désuets.

Il est évoqué ensuite certaines évolutions spécifiques de règles, dont certaines ont déjà été abordées lors des précédentes réunions.

Limitation du nombre de joueurs mutés présents sur la feuille de match.

Il a été constaté depuis quelques années une grande volatilité de certains joueurs changeant de clubs à l'issue de chaque saison. La règle veut aujourd'hui qu'avant le 31 décembre (31 juillet pour la salle), un joueur peut solliciter une demande de mutation sans que le Président du club quitté ne puisse s'y opposer. Ce principe a généré quelques difficultés dans certains clubs lors des deux dernières saisons. Afin de protéger les intérêts des clubs, il est proposé de limiter, à compter de la saison 2018/19 en extérieur à 2 le nombre de joueurs mutés sur la feuille de match. Il est proposé qu'en cas de faute, l'équipe en cause aura match perdu par pénalité.

Le Comité Directeur, après en avoir débattu :

- ***Décide de limiter à 2 le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrit sur la feuille de match***
- ***Décide de sanction de « match perdu par pénalité » une équipe qui ne respecterait pas cette règle***
- ***Dit que cette règle sera intégrée au règlement lors de la prochaine modification de celui-ci afin de la rendre applicable à compter de la saison 2018/19 en extérieur.***

Création d'une licence « Cordier Nationale »

Afin de valoriser et rendre plus attractif le poste de Cordier en Nationale, il est proposé de créer une licence « Cordier Nationale ». Cette licence, considérée comme une double licence au sein du même

club, permettrait à un joueur déjà licencié titulaire en série inférieure d'évoluer en série Nationale à la corde sans décompte d'un match de surclassement. Dans le cas où ce joueur évoluant sous licence « Cordier Nationale » serait amené à reculer (tiers ou fond) il se verra décompter un match en surclassement. Il est proposé de laisser aux clubs la possibilité de déclarer un joueur sous licence « Cordier Nationale » comme titulaire d'une série Nationale. Ceci ne remet en aucun cas en cause les obligations de disposer de 5 licences titulaires en début de saison ; Le joueur « Cordier Nationale » déclaré comme Titulaire venant en complément des 5 licences devant composer l'effectif en début de saison, mais étant toutefois considéré comme titulaire dans le cadre de l'obligation de disposer en toute circonstances de 3 joueurs titulaire sur le terrain.

La mise en place de cette nouvelle licence doit également permettre à des joueurs expérimentés de descendre de catégorie afin de participer à la formation et l'encadrement des jeunes tout en conservant la possibilité de jouer à la corde au plus haut niveau. Ainsi, dans ce cadre, il est proposé, sur un régime dérogatoire, d'autoriser un joueur disposant d'une licence Nationale, de descendre de 2 séries dans la mesure où ce joueur participera à l'encadrement des jeunes au sein de son club et évoluera sous double licence (titulaire série inférieure et cordier Nationale).

Il est proposé de considérer cette licence au même titre que les licences compétition salle ou extérieur (couverture du contrat d'assurance collectif, ouvre le droit au vote) et de fixer le coût de cette licence au même tarif que qu'une licence « compétition extérieur ».

Le Comité Directeur, après en avoir débattu :

- *Décide de créer une licence « compétition Cordier Nationale » selon les conditions décrites ci-dessus.*
- *Fixe le prix de la Licence « compétition Cordier Nationale » à 32 €.*
- *Dit que cette règle sera intégrée au règlement lors de la prochaine modification de celui-ci afin de la rendre applicable à compter de la saison 2018/19 en extérieur.*

Dotations matériel à la création de club

La fédération a été sollicitée par M. Bernard Armet qui souhaitait connaître les modalités de mise à dispositions de matériel dans le cadre d'un projet de création d'un club de tambourin en Corse. A ce jour, le règlement intérieur prévoit « une dotation en tambourins et balles à chaque nouveau club lors de son premier engagement en championnat ».

Il apparaît que cette rédaction est limitante pour le développement du Sport Tambourin dans les Départements où il reste peu ou pas pratiqué. De plus, il est rare qu'un club nouvellement créé s'engage directement lors de sa première année en championnat, or, si la Fédération veut accompagner et dynamiser la création de club, c'est lors de la première année que le besoin en matériel peut se faire ressentir.

Ainsi, il est proposé de modifier les dispositions réglementaires relatives à la dotation en matériel et offrant 1 tambourin pour 1 tambourin acheté (dans la limite de 10 tambourins – 5 achetés / 5 offerts) par le club nouvellement créé lors de sa première année d'affiliation. Il est proposé de mettre en place le même système pour les balles (dans la limite de 4 paquets de balles - 2 achetés / 2 offerts)

Le Comité Directeur, après en avoir débattu :

- *Valide la modification du règlement intérieur concernant l'aide matérielle apportée aux clubs lors d'une création selon les modalités présentées.*

Mise à Jour du règlement disciplinaire

Dans le prolongement des discussions du dernier Comité Directeur, il est rappelé que devra être annexé au nouveau règlement disciplinaire un barème de sanctions automatiques type pour des fautes types. Un certain nombre de cas de figure (dont certains déjà écrits dans le règlement intérieur) ont été prévus, mais un travail de fond devra être conduit pour compléter cette annexe. Célestin Elices propose de s'appuyer sur l'annexe du règlement disciplinaire utilisé au football, en adaptant le cadre aux spécificités de notre discipline. Le

nouveau règlement disciplinaire mis à jour selon le cadre réglementaire sera approuvé lors du prochain Comité Directeur.

Le Comité Directeur, après en avoir débattu :

- *Valide la prise en référence du règlement disciplinaire appliqué au football tout en prenant en compte les spécificités du Sport Tambourin.*

➤ **Réclamation Forfait Lavérune**

Suite au forfait du club de Lavérune en Coupe de France homme, la fédération a adressé au club une sanction d'un montant de 500 € considérant que le club n'avait pas prévenu dans les délais réglementaires (le forfait ayant été notifié le jour même de la rencontre par SMS).

L'argumentaire de la réclamation démontre que le club de Lavérune a néanmoins fait le nécessaire pour prévenir la fédération et l'équipe adverse afin d'éviter des déplacements (arbitre et équipe visiteuse) même si les délais réglementaires n'ont pas été respectés. Frédéric Gounel confirme que son équipe ne s'est effectivement pas déplacée, même si elle a été prévenue que très tardivement.

Le Comité Directeur, après en avoir débattu :

- *Prend en considération le fait que le club de Lavérune a fait le nécessaire pour éviter un déplacement au club adverse et à l'arbitre de la rencontre.*
- *Considère néanmoins que la forme prévue par le règlement n'ayant pas été respectée (mail à la FFJBT et copie à l'équipe visiteuse adressé sous un délai de 3 jours francs maximum), qu'il convient d'appliquer une majoration de 50% conformément aux dispositions réglementaires (cf. art 15 du règlement intérieur) portant ainsi le montant de l'amande initiale de 200 € à 300 €.*
- *Décide de rapporter le montant de la sanction financière à 300 €*

➤ **Etat d'avancement du diagnostic DLA**

Thierry Alignan présente les premières conclusions issues du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement). Il rappelle que le DLA est un outil au service de la consolidation et du développement des structures associatives qui permet de bénéficier d'un diagnostic partagé de la situation, de la capacité de consolidation économique et des besoins d'appui. Il s'agit d'une opportunité pour la fédération de définir une démarche d'accompagnement des activités, des services et des structures visant à définir des outils et axes de travail permettant de consolider et pérenniser la structure. Il est rappelé que le coût de cette démarche (4 000 €) est intégralement financé par des partenaires externes (DIRECCTE, Caisse des dépôts, Conseil Départemental, CAF et Europe).

Le DLA a été travaillé avec un consultant externe et plusieurs membres du Bureau Directeur dont Yvan Buonomo, Valérie Sanchez, Christian Pille, Nicolas Terme et Christophe Garnier. Les Salariés de la Fédération ont également été largement associés tout comme d'autres membres du Comité Directeur, et en particulier Philippe Lecompte et Vincent Marchand.

Le diagnostic a permis d'identifier 3 axes de travail

- **Objectif 1 : Déterminer la future stratégie de développement.**
Réécrire le projet fédéral, faire évoluer le modèle économique (fabrique) avec un inventaire des actions à mettre en œuvre.
- **Objectif 2 : Définir une stratégie de communication et de commercialisation.**
Analyse de la communication existante et élaboration de la stratégie (objectifs, cibles, supports actions...).
- **Objectif 3 : Redéfinir la gouvernance et la répartition des rôles.**
Rapprochement des compétences nécessaires, points de blocage et positionnement des acteurs par rapport au nouveau modèle.

Les grandes lignes de la démarche ont été tracées...

- ✓ 1 - Sur les axes stratégiques...

Avec comme vision à 10 ans d'exister sur tout le territoire National, ou du moins de développer et consolider la pratique du sport tambourin sur les départements où il est pratiqué (notamment l'Aisne, la

Charente Maritime, la Corse où des clubs se créent où sont sur le point de l'être). Cette vision est l'aboutissement de l'objectif stratégique défini pour la période 2019/2024 de **CONFORTER et DEVELOPPER la pratique sportive du tambourin pour en faire une discipline nationale reconnue et structurée** en s'appuyant sur des valeurs :

- Valeur fondatrice : Sport de raquette joué en collectif où chacun doit trouver sa place
- Valeurs liées au sport à construire : Honnêteté, rigueur
- Valeurs liées au loisir à conserver : Convivialité, Camaraderie, Famille

✓ 2 - Sur le modèle économique...

Avec la nécessité de pérennité de la FFJBT avec la conduite d'une réflexion autour du business model avec ou sans fabrique. Le travail conduit s'est attaché à identifier les difficultés immédiates en cas d'arrêt de la fabrique et a conclu au maintien de la fabrique dans le modèle économique envisagé avec un développement IMPERATIF du nombre de licenciés. Cette réflexion a été conduite sans toutefois écarter un échec, avec un plan de développement passant par la sortie de la fabrique de la gestion fédérale (arrêt, gestion par une autre structure associative, reprise par un acteur indépendant...)

✓ 3 - Sur la stratégie de communication

Qui doit répondre à 3 objectifs majeurs qui sont :

- Accroître la NOTORIÉTÉ
- Rajeunir et DYNAMISER l'image
- Améliorer le TRAFIC sur les événements

Pour cela, un plan d'action devra être mis en place avec l'évolution vers un contenu plus institutionnel, un rééquilibrage des contenus sur le plan National et une amélioration de la communication interne.

Ce diagnostic devra maintenant être **mis en discussion au sein du Comité Directeur** afin de le recaler, si nécessaire, dans le but de :

- valider les axes stratégiques évoqués au cours du DLA
- valider, les différentes options de modèle économique, voire en envisager de nouvelles
- valider la stratégie de communication en cohérence avec les axes stratégiques, avec le modèle économique
- Etablir la feuille de route par région en retenant les spécificités et les problématiques de chacune dans un cadre global et en cohérence avec les objectifs stratégiques.

Enfin, il sera important de présenter ce **projet fédéral 2019/2024**, pourquoi pas lors d'une assemblée générale extraordinaire, afin d'obtenir la validation de l'ensemble des à l'ensemble des clubs et instances affiliées sur :

1. les axes stratégiques
2. Le modèle économique
3. La stratégie de communication
4. La feuille de route par région
5. Le calendrier de mise en œuvre
6. Les objectifs à atteindre par les clubs
7. S'engager à respecter les décisions de la fédération

➤ **Organisation du 2ème Championnat d'Europe indoor des jeunes**

A ce jour, la FFJBT n'a que très peu d'informations de la part de la FIBaT concernant l'organisation du 2^{ème} championnat d'Europe des Nations indoor si ce n'est que la compétition aura lieu les 9 et 10 mars 2019, vraisemblablement dans les Bouches du Rhône, et que seules les catégories « moins de 16 ans » fille et garçon seront représentées.

Philippe Gouneaud, Vice-Président Délégué à la FIBaT qui est en relation avec Bernard Barral à ce sujet étant absent, il n'est pas possible de confirmer ces éléments.

Valérie Sanchez propose de faire un courrier officiel à la FIBaT afin d'obtenir toutes les confirmations nécessaires permettant d'organiser cette compétition dans les meilleures dispositions possibles.

En tout état de cause, il est évoqué la nécessité de désigner des sélectionneurs qui auront la responsabilité de conduire les équipes de France lors de cette compétition. Une fiche de mission sera rédigée pour définir les objectifs. Valérie Sanchez précise que le budget prévu pour cette manifestation reste contraint. Il sera indispensable de maîtriser les dépenses.

Yvan Buonomo précise qu'il réunira également dans les prochaines semaines la commission Haut Niveau afin de faire un bilan de la coupe de l'amitié 2018 et préparer la prochaine édition qui aura lieu en Italie début août.

Plusieurs points complémentaires initialement non prévus à l'ordre du jour sont également évoqués en question diverses.

➤ **Refus d'affiliation**

Le règlement intérieur prévoit que le Comité Directeur est en mesure de prononcer des refus d'affiliation. Il est notamment mis en évidence le fait que certains clubs et instances n'ont toujours pas finalisé la procédure d'affiliation par la saisie des 3 licences « Dirigeants ». Sont notamment concernés : Lunel, La Penne sur Huveaune, Causse de la Selle, Monceaux sur Dordogne, Carcassonne ainsi que les CD34 et 59.

Il est également noté qu'à ce jour aucune demande d'affiliation n'a été reçue concernant le club de St Georges d'orques, le CD19 et la Ligue Nord.

Le Comité Directeur, après en avoir débattu :

- *Décide de relancer les clubs et instance en attente de finalisation de la procédure d'affiliation en laissant 7 jours pour régulariser la situation.*
- *Décide de prononcer, passé ce délai, un refus d'affiliation pour les clubs et instances qui n'auraient pas satisfaits à leurs obligations.*

➤ **Remplacement de Virginie Jenté pendant son congé Maternité**

Virginie Jenté informe le Comité Directeur qu'elle sera absente à partir de la fin février pour plusieurs mois en raison de sa maternité.

Yvan Buonomo précise qu'il a peut-être trouvé quelqu'un pour la remplacer sur un contrat à mi-temps. Thierry Alignan alerte sur la question du mi-temps qui risque de ne pas être suffisant pour couvrir l'ensemble des tâches et missions à accomplir. Il sera par ailleurs indispensable de mettre en place un tuilage afin de former ce nouveau salarié aux outils et procédures. Un recrutement à temps partiel dès le mois de janvier serait opportun.

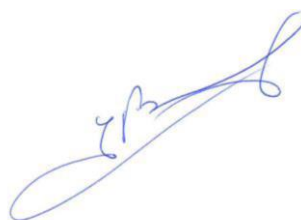
Valérie Sanchez propose de prendre contact avec la comptable pour connaître le montage qu'il serait possible de mettre en place afin de recruter ce remplaçant dans les meilleures conditions.

➤ **Communication – Carte de vœux**

Comme il est de tradition à cette période de l'année, une carte de vœux devra être formalisée afin de conserver les relations avec nos partenaires institutionnels et privés. Il est proposé de faire une carte de vœux commune fédération et Fabrique. Corine Pons se propose de faire une première maquette.

Le Secrétaire Général
Corinne Pons

Le Président
Yvan Buonomo



Document transmis à :

- *tous les membres du Comité Directeur.*
- *tous les Présidents de Ligues, Comités et Clubs.*

BUDGET FEDERATION	PREVISIONNEL 2018-2019	RESULTAT 2018
AFFILIATION & PARTICIPATIONS	84 910	84 430
Licences et affiliations	60 000	60 331
Examen arbitrage / Inscription Brevet éducateur	3 810	3 040
Participation arbitrage	11 500	11 029
Engagements équipes	4 000	4 560
Démissions	3 600	2 990
Amendes	2 000	2 480
SUBVENTIONS	24 950	28 927
Subvention Département Promotion tambourin	1 800	1 800
Subvention Département haut niveau	3 050	3 050
Subvention Département Rencontres Internationales	3 500	3 000
Subvention Région	-	-
Subvention Ministère	5 000	5 000
CCVH Subvention aide loyer	7 000	7 000
Aide à l'embauche	2 000	3 789
Q/Part subvention investissement	2 600	11 288
Perte subvention à recevoir 2017	-	6 000
VENTES FABRIQUE DE TAMBOURIN	65 000	61 967
RECETTES DIVERSES	7 750	16 362
Divers (repas, sponsors, déplacements refacturés...)	7 500	15 303
Produits financiers et divers	250	1 059
TOTAL PRODUITS	182 610	191 686
ACHATS FABRIQUE DE TAMBOURINS	37 000	38 155
FRAIS DE STRUCTURE	41 646	51 307
Edf / Eau	3 000	2 990
Fournitures et produits d'entretien	300	346
Petit matériel fabrique	400	374
Fournitures Administratives	400	404
Loyer	6 140	6 156
Locations machine à affranchir	432	432
Locam copieur Canon	1 034	1 034
Maintenance logiciel	540	540
Assurance RC	1 100	1 088
Assurance licenciés	8 000	10 304
Honoraires	4 650	4 652
Frais de communication	600	262
Tambourins offerts	3 500	2 249
Déplacements / Réception administratifs	1 000	9 198
Frais Postaux	900	913
Frais téléphoniques	1 500	1 471
Services Bancaires	350	351
Affiliations Diverses	1 800	2 003
Réversion licences	6 000	6 399
Frais divers	-	141
HAUT-NIVEAU & COMPETITIONS	35 400	36 615
Fournitures Equipements des Equipes	3 000	5 828
Championnat - de 16 ans	3 000	-
Engagement des équipes	800	540
Défraiement Arbitres	15 000	12 883
Trophées et récompenses	1 400	1 012
Voyages et déplac équipes/joueurs/staff	9 000	13 553
Formation éducateur (frais de déplacements)	3 200	2 799
SALAIRES ET CHARGES	59 500	60 014
Salaires bruts	45 500	45 348
Charges s/salaires	14 000	13 709
Provision congés à payer	-	957
AMORTISSEMENT DES MATERIELS/AGENCEMENTS	7 280	7 295
TOTAL DES CHARGES	180 826	193 386
RESULTAT	1 784	- 1 700